

Technicien de maintenance d'engins et de matériels de chantier et de manutention

RNCP39007 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	252r
Formacode(s)	22286, 23523, 31717, 31736, 23652
Code(s) ROME	I1603
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	23/03/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

9 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 7 à former et organiser l'évaluation et 2 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800160	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200686	Former et organiser l'évaluation
ASS OGECE POITIERS NORD	49071569500014	Former et organiser l'évaluation
BTP CFA GRAND EST	78334702400128	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION OCCITANIE	13002793100455	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT NICOLAS BARRE	34012780200015	Former et organiser l'évaluation
LYCEE DES METIERS GEORGES CHARPAK	19010020600019	Former et organiser l'évaluation
MAISON FAMILIALE RURALE	30282597100021	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le technicien de maintenance de matériels de chantier et de manutention maintient en état de fonctionnement les

matériels de chantier et les matériels de manutention pour optimiser la production.

ACTIVITÉS VISÉES

Il intervient sur l'ensemble des opérations d'entretien programmé, de maintenance préventive et de réparation. Il intervient sur les matériels de types bouteurs, niveleuses, chargeuses, pelles hydrauliques, chariots élévateurs et nacelles et sur leurs équipements. Les techniques de réparation qu'il met en œuvre font appel à des compétences sur des systèmes et des dispositifs combinant plusieurs technologies telles que la mécanique, l'électricité, l'électronique, l'hydraulique et le pneumatique.

Le technicien est polyvalent ou spécialisé sur un type de matériel, un type d'intervention ou une marque de constructeur.

En atelier de réparation, sous la responsabilité du responsable hiérarchique, il réceptionne les matériels, établit les diagnostics, contrôle les matériels. Il élabore les devis, vérifie la disponibilité des pièces nécessaires et évalue les temps de réalisation. Enfin il peut organiser et assurer le suivi technique des interventions.

Pour réaliser les contrôles et les réglages, le technicien utilise des consoles de diagnostic et des méthodes appropriées à chaque matériel. La mise en service et les essais des machines requièrent de connaître leurs caractéristiques et de maîtriser leur fonctionnement sur chantier et sur site de production.

En entreprise, il informe et assiste les mécaniciens pour les opérations complexes. Si le travail s'effectue en équipe sous sa responsabilité, il organise l'intervention, détermine les actions à réaliser et donne les consignes.

Les horaires habituellement fixes sont susceptibles d'aménagement, car ils peuvent être liés aux contraintes des chantiers. Une panne sérieuse d'un engin peut engendrer l'arrêt de tout ou partie d'un chantier ; certaines interventions présentent alors un caractère d'urgence. Il adapte sa méthode de travail en fonction de ces différents paramètres. Il possède des qualités relationnelles, une bonne dextérité manuelle, une représentation des risques professionnels et une sensibilisation à la protection de l'environnement.

Il travaille la plupart du temps seul, mais peut être secondé pour les travaux nécessitant le déplacement ou l'accouplement de pièces lourdes comme le moteur et la boîte de vitesses.

Le travail implique la position debout. Il adapte ses positions pour atteindre les organes difficilement accessibles. Le port d'équipement de protection individuelle est obligatoire. Le permis de conduire B est nécessaire pour les déplacements sur site.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Assurer l'entretien et la maintenance des matériels de chantier et de manutention

- Réaliser les entretiens périodiques d'un matériel de chantier et de manutention
- Réaliser pour remettre en état, des éléments assemblés vissés et des pièces mécano-soudées
- Prendre en charge et manœuvrer les matériels de chantier et de manutention en sécurité
- Effectuer le remplacement et les réglages des périphériques du moteur thermique
- Assurer l'entretien et le contrôle des batteries de traction et des systèmes électriques
- Assurer l'entretien et le contrôle des éléments de la transmission et de la liaison au sol
- Effectuer le contrôle des circuits hydrauliques et remplacer les composants

Diagnostiquer et réparer les matériels de chantier et de manutention

- Participer à la gestion et la maintenance d'un parc de matériel
- Diagnostiquer et remettre en état les moteurs thermiques et leurs périphériques
- Diagnostiquer et remettre en état la traction électrique et les systèmes, remettre en état l'électronique de premier niveau
- Diagnostiquer et remettre en état les organes de transmission et de freinage des matériels
- Diagnostiquer et remettre en état les circuits hydrauliques des matériels de manutention et de chantier
- Remettre en état un circuit de climatisation du matériel de chantier et manutention fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744

Blocs de compétences

RNCP39007BC01 — Assurer l'entretien et la maintenance des matériels de chantier et de manutention

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser les entretiens périodiques d'un matériel de chantier et de manutention

Réaliser pour remettre en état, des éléments assemblés vissés et des pièces mécano-soudées

Prendre en charge et manœuvrer les matériels de chantier et de manutention en sécurité

Effectuer le remplacement et les réglages des périphériques du moteur thermique
Assurer l'entretien et le contrôle des batteries de traction et des systèmes électriques
Assurer l'entretien et le contrôle des éléments de la transmission et de la liaison au sol
Effectuer le contrôle des circuits hydrauliques et remplacer les composants

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 4 h

Elle se déroule en présence du jury, en trois phases indépendantes.

- Phase 1, durée 1 h 30 min, à partir d'un ordre de réparation renseigné, le candidat prend en charge un matériel en état de fonctionnement, il réalise des opérations courantes d'entretien et de maintenance préventive. Il réalise les réglages de maintenance inscrits sur l'ordre de réparation en conformité avec les préconisations du constructeur. Il notifie sur l'ordre de réparation les pièces et les fournitures qui lui sont nécessaires pour réaliser son intervention et effectue un compte-rendu oral de l'intervention.
- Phase 2, durée 1 h 30 min, à partir d'un ordre de réparation renseigné, le candidat réalise sur un matériel, le remplacement d'un ou plusieurs organes : mécanique, électrique, hydraulique, pneumatique. Il procède aux essais de fonctionnement dans la mesure du possible et réalise un compte-rendu d'intervention. Il complète l'ordre de réparation et notifie les pièces et les fournitures qui lui sont nécessaires pour réaliser l'intervention.
- Phase 3, durée 1 h 00 min, à partir d'un ordre de réparation renseigné et d'un plan côté, le candidat réalise une pièce simple mécano soudée.

Questionnaire professionnel : 30 min

Il complète la mise en situation professionnelle et valide des connaissances technologiques associées à des compétences professionnelles.

Il comporte également des questions sur la qualité, la sécurité et l'environnement du travail.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 4 h 30 min

RNCP39007BC02 — Diagnostiquer et réparer les matériels de chantier et de manutention

LISTE DE COMPÉTENCES

Participer à la gestion et la maintenance d'un parc de matériel

Diagnostiquer et remettre en état les moteurs thermiques et leurs périphériques

Diagnostiquer et remettre en état la traction électrique et les systèmes, remettre en état l'électronique de premier niveau

Diagnostiquer et remettre en état les organes de transmission et de freinage des matériels

Diagnostiquer et remettre en état les circuits hydrauliques des matériels de manutention et de chantier

Remettre en état un circuit de climatisation du matériel de chantier et manutention fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 4 h

Elle se déroule en présence du jury, pour l'ensemble des candidats et en deux phases indépendantes.

- Phase 1, durée 2 h 00 min, à partir d'une demande client, le candidat établit un ordre de réparation sur un matériel de manutention et/ou de chantier en état de fonctionnement. Suite au démontage d'un organe, il réalise les différents contrôles et définit l'état de l'élément. Il rédige le bon de commande des pièces nécessaires à son intervention et réalise la remise en état et les réglages préconisés par le constructeur d'un organe mécanique, électrique, hydraulique ou pneumatique. Il procède aux essais de fonctionnement dans la mesure du possible, finalise son ordre de réparation et effectue un compte-rendu d'intervention.
- Phase 2, durée 2 h 00 min, à partir d'une demande client, le candidat établit un ordre de réparation pour la prise en charge d'un matériel de manutention et/ou de chantier en panne. Il réalise les opérations de contrôle, de diagnostic, de remise en ordre de marche et de mise au point. Les pannes ou les dysfonctionnements sont d'ordre mécanique, électrique, électronique, hydraulique, pneumatique ou combinés entre plusieurs technologies. Après dépannage, il procède aux essais de fonctionnement dans la mesure du possible. Il effectue le compte-rendu des résultats.

Le candidat finalise son ordre de réparation et inscrit toutes les indications nécessaires pour son exploitation.

L'intervention est réalisée sur un matériel de manutention et/ou de chantier ou sur un banc susceptible d'être en état de fonctionnement.

Questionnaire professionnel : 1 h

Le questionnaire complète la mise en situation professionnelle.

Le questionnaire comporte également des questions sur la qualité, la sécurité et l'environnement du travail.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 5 h

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les réseaux des constructeurs, des concessionnaires et des entreprises de distribution des matériels
Les entreprises de location des matériels
Les entreprises ou les collectivités utilisatrices d'engins de travaux publics et de matériels de manutention
Les carrières et les entreprises minières possédant des installations fixes

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technicien réparateur d'engins de chantier
Technicien réparateur de matériels de manutention

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Pour déplacer les matériels ou les engins, le technicien doit être majeur et être titulaire d'une autorisation de conduite après examen d'aptitude médical et certificat à la conduite en sécurité valide pour déplacer les matériels. Celle-ci est délivrée par le chef d'entreprise et correspond aux catégories des matériels selon les recommandations de la CNAMTS. (CACES R389 catégories 6 pour les matériels de manutention, CACES G R482 catégorie 10 pour les engins de chantier).
Il doit être titulaire d'une attestation d'aptitude à manipuler les fluides frigorigènes en famille 2 catégorie 5 ou de son équivalence.
Pour les interventions et les travaux à effectuer sur les matériels ayant un mode de propulsion ou de traction électrique, le technicien doit être habilité conformément à la norme UTE C18-550.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 102 €
Selon la branche	6 000 € – 7 449 €
Prise en charge	Branches concernées
7 102 €	Valeur par défaut · 207 branches
7 449 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics, CPNE de la branche SDLM
7 430 €	CPNE Travail Temporaire
7 341 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 290 €	CPNEFP ICGV entreprises de la viande
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	23/03/2029
Date de dernière délivrance possible	23/03/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	27	0	83 %	50 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP34611

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)
RNCP34611

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39007/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	5
Organismes gestionnaires (CFA)	5

Organismes formateurs	5
Régions couvertes	4
Départements couverts	5
Organismes certifiés Qualiopi	5
Sessions	de 05/2026 à 08/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).